

COMPTE RENDU DU 23/04/2020

La réunion porte sur 2 points essentiels :

- RH**
- Point Hygiène sanitaire**

1 - RH

THÈME : TEMPS DE TRAVAIL

Domaine : Régimes horaires et Congés

Il a été rappelé qu'une bonne codification dans SIRHIUS était indispensable, que la mise à jour devait être quotidiennement effectuée par le chef de service .

Cet élément est primordial, car l'outil SIRHIUS servira de « base » pour la retenue des jours ARTT et congés ainsi que pour le versement de la prime.

La retenue des jours ARTT et congés conformément à l'ordonnance du 15 avril 2020 s'avère plus compliquée à mettre en place que prévue.

Une problématique de taille apparaît dans l'application de cette ordonnance, à savoir la détermination des agents éligibles aux retenues, il ne s'agirait pas uniquement des collègues en ASA mais bien aussi des télétravailleurs avec une distinction « missions prioritaires ou non prioritaires ».

FO intervient sur ce point en s'interrogeant sur cette distinction qui pourrait laisser penser que les télétravailleurs en missions non prioritaires, sont des « agents de seconde zone ».

Pour mémoire, 588 collègues sont en ASA 30 : empêchés – Garde d'enfants et Non empêchés – Sans travail.

Il a été rappelé que ces agents auraient des retenues de jours ARTT et congés en fonction et ne bénéficieraient pas du remboursement des frais de repas.

La situation des télétravailleurs ne semble pas très claire sur ce point.

La Direction fait peser sur les télétravailleurs le soupçon de ne pas travailler ou peu (une à deux heures par jour) .

La Direction insiste sur le fait de poser des congés maintenant car après la reprise, et le retard dans certains services à rattraper, la prise de congés sera acceptée en fonction des nécessités de service.

Il est clair que les agents en ASA ne seront pas prioritaires pour avoir des congés dans certains services.

Il a été aussi abordé le sujet de « missions non prioritaires » qui s'avèrent être prioritaires (Ex. gestion et ouverture du courrier...) - À intégrer peut-être dans le PCA. À suivre

Les questions suivantes ont été posées :

– Sera-t-il possible de dé plafonner les CET pour compenser les retenues de jours ARTT ?

Un assouplissement de la procédure sera-t-il possible ?

Pas de consigne à ce jour mais la question va être étudiée.

– Y a-t-il une instruction pour les collègues qui peuvent bénéficier de congés bonifiés (Billets pris depuis longtemps), la retenue des jours ARTT va-t-elle impacter la durée des congés bonifiés ?

Pas de réponse à ce jour, dossier en cours d'instruction.

Rien n'est tranché à ce jour sur le sujet des retenues. Ce dossier est à suivre de près. Une note du Secrétariat général du ministre est attendue.

THÈME : RÉMUNÉRATION

Domaine : Paye

• Dans quelles conditions les rémunérations d'avril et mai seront-elles versées ?

Les payes du mois d'avril et de mai pourraient être versées pour un montant identique à celle de mars. Toutefois, pour ces dernières, les éventuels ajustements pourraient être effectués, sans certitude à ce jour. À suivre.

Domaine : Prime exceptionnelle

- Dans quelles conditions la prime de 1 000 € sera t' elle versée ?

Sur ce point beaucoup d'échanges et de débat, la prime serait proratisée en fonction de la durée en présentiel dans les services.

Il y aurait 4 paliers : 1000 €, 700 €, 300 € et 0 €.

À savoir, un versement dégressif : 100 % de la prime pour les agents présents la semaine soit 1000 €...

FO rappelle qu'au titre du présentiel à 100 %, cela allait à l'encontre des mesures sanitaires préconisées par la Direction qui conseillait la mise en place d'un roulement dans les services afin de pouvoir garder la distanciation et éviter ainsi la propagation du virus.

Comment est-il possible de pénaliser les agents en présentiel, alors qu'ils ont pris le risque de se déplacer et qu'il leur était conseillé d'éviter d'être en nombre dans les services ?

Pour les télétravailleurs éligibles à la prime, il serait envisagé de demander aux chefs de services de quantifier la production rendue par leurs agents, et mesurer ainsi les travaux rendus. La prime serait ainsi proratisée ou pas versée du tout.

Rien n'est acté à ce jour , la Direction planche encore sur ces 2 sujets et reste en attente d'une note du Ministère .

Cependant, il est d'ores-et-déjà à craindre que le retour dans les services, dans un climat sanitaire peu serein, en appliquant des règles peu équitables ou discriminantes, générera des tensions.

THÈME : TÉLÉTRAVAIL

-CF. THÈMES PRÉCÉDENTS

À partir du 11 mai, date du déconfinement potentiel, le télétravail devrait être prolongé à l'ensemble des agents bénéficiant de ce mode de travail.

Cependant, les agents intégrant les services en présentiel sur des missions prioritaires (campagne IR) garderaient leur équipement informatique, en prévision d'une éventuelle seconde attaque du virus.

THÈME : PCA / PRÉSENTIEL

•

. Début de la campagne IR :

Le début est prometteur, la plateforme téléphonique explose (X 3 ou 4 dans certains départements).

La bascule sur les services des appels de la plateforme 0800 va être mise en place.

La fermeture de l'accueil physique est actée et l'accueil sur RDV après le 11 mai serait privilégié.

Dans le cadre des contre-appels, les SIP devraient être dotés de 2 téléphones portables.

En ce qui concerne le PCR, les agents mobilisés en SIP, en soutien des missions Campagne IR, pour mémoire, 10 en présentiel et 16 télétravail, resteront à partir du déconfinement à 100 % sur ces missions.

Des GT vont être constitués pour la gestion des services après le déconfinement.

Des masques ont été mis à disposition, pour les SIP et les agents prenant les transports en commun.

Le nombre de personnes utilisant les transports en commun dans notre Département est de façon surprenante relativement bas, à savoir 70 agents sur plus de 1200, chiffre rapporté par les RH. Données prises selon les demandes de remboursement NAVIGO. A creuser !

Chaque site a reçu une dotation de gels hydroalcooliques. Si les dotations s'avéraient insuffisantes dans les services, il est préconisé de passer les commandes via ODIN.

Domaine : Conditions de vie au travail

• REPRISE DU TRAVAIL APRÈS LE 11 MAI 2020

Dans l'optique d'une reprise d'activité le 11 mai, la Direction 77 affirme disposer d'une réserve de masques nécessaires pour doter les agents.

Les règles de distanciation transmises au SIP « protocole d'organisation sanitaire » avec plans à l'appui seront généralisées à l'ensemble du réseau.

La reprise se fera progressivement.

Quels agents seront susceptibles de revenir dans les services ?

Des instructions fermes et des directives claires accompagneront la réintégration des agents. Non connues à ce jour !

La Médecine de prévention accompagnera les RH dans le choix des personnels pouvant réintégrer les services.

À ce jour tout est au conditionnel et la Direction est en attente des directives du DG pour le retour au travail.

Seul point qui semblerait sûr, 250 télétravailleurs resteront en télétravail .

Pour les agents prenant les transports en commun qui devraient réintégrer, il a été demandé la prévision d'aménagement d'horaires décalés afin d'éviter les heures de pointe. En cours d'étude à la DG - A suivre.

Pour les agents présents sur site, il a été demandé si la restauration collective reprendrait. Pas d'information à ce jour, cela est trop prématuré pour pouvoir y répondre.

La reprise de la scolarité pour les agents de catégorie C promus, reprendrait le 2 juin 2020 à l'ENFIP de Noisiel . Nombreuses interrogations sur la mise en place des mesures de distanciation et sanitaires préconisées . À suivre .

Il est d'autre part conseillé d'éviter l'utilisation des fontaines à eau et des distributeurs de café.

La plateforme d'écoute est toujours opérationnelle et dispose de toutes les capacités pour apporter un soutien psychologique aux agents.

Ligne pour tous les agents :

0 805 230 809

(7 jours sur 7 / 24H sur 24H)

Ligne dédiée aux encadrants :

0 805 230 416

Appel anonyme et gratuit

(depuis un poste fixe ou un mobile – depuis la métropole ou les DOM).

Par contre, elle n'a pas vocation à répondre aux questions liées au COVID 19.
Ces questions peuvent être posées sur la plateforme gouvernementale :

0 800 130 000